

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2025-02-593

Objet : Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2025 à la Région dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)

Séance du 12 février 2025

Date de convocation : 29 janvier 2025

Membres en exercice : 58 titulaires, 58 suppléants

Membres présents : 38 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 28 titulaires, 10 suppléants soit 38 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (R. Crauste à C. Villanueva, P. Spéziiale à F. Tempier),

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 40 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 38/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative :

O. Penin, T. Féline, L. Perrigault-Launay, F. Martinez, R. Vianet, J. Rosier-Dufond, K. Guyot, B. Pascal, A. Brundu, M. Cayzac, J-P Géraud, M. Pradeille, P. Deschamps, P. Bénézèch, M. Chambellan, T. Agnel, A. Nectoux A. Roy, P. Martinez, S. Guy, V. Martin, F. Dhuisme, C. Marquier, A. Théron, L. Fataccioli, J. Boisson, D. Devriendt, y. Person.

Suppléants avec voix délibérative : C. Villanueva, R. Rubio, N. Ruiz, A. Mégias, A. Rouressol, I. Debrie, M. Debouverie, B. Chluda, M. Pellet-Laporte, F. Tempier.

Suppléants sans voix délibérative :

Absents excusés :

R. Crauste, N. Gros-Chareyre, J. Denat, A. Chopard, J. Pérédès, J. Téna, C. Tichet, V. Vautrin, A. Pobo, P. Fortuna-Deschamps, Y. Béchard, J. Léon, V. Coste, B. Leccia, M-J. Pellet, I. Couderc, F. Granier, C. Lecerf, V. Lienard, S. Serret, P. Spéziiale, Y. Quesada, J. Gravegeal, M. Dubayle-Calbano, J. Croin, J. Ruivo, C. Morel-Savornin.

Rapporteur : M. Pierre MARTINEZ

Fondements juridiques :

Vu la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/2022 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue pour la période 2022-2028

Exposé :

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR.
A ce titre, la Région Occitanie permet aux territoires en démarche de contractualisation et d'animation territoriale spécifique, de bénéficier d'une aide financière.

La convention pluriannuelle d'objectifs définit le programme d'actions pour 1 dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie notamment :

1. Appui aux financements des projets et actions de communication auprès des collectivités
2. Mise en œuvre des politiques régionales de contractualisation sur le territoire (CTO et BCO)
3. Mise en coordination avec les autres démarches territoriales
4. Appui à l'animation du Conseil de développement

Et engage le PETR Vidourle Camargue à assurer :

- a) Animation et secrétariat du CTO et BCO
- b) Etablissement et suivi du Programme Opérationnel du CTO et articulation avec les programmes européens territorialisés (ATI FEDER, Leader)
- c) Animation du partenariat sur le territoire
- d) Aide au montage de projets des collectivités locales ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire
- e) Mise en œuvre de la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des CTO ruraux 2022-28
- f) Relais de proximité des directions et agences de la Région
- g) Participation au Réseau Régional des Développeurs Territoriaux

Son coût de mise en œuvre s'établit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 comme suivant :

CHARGES DE PERSONNEL DEDIEES AU PLAN D'ACTION 2025				
Fonction	Nom Prénom	Frais salariaux (Salaire brut + charges)	Taux ETP lié	Coût plan d'action
Chargé de mission Ingénierie projets et contractualisations	CAMBESSEDES Frédéric	48 764,88 €	100%	48 764,88 €
Total frais salariaux du plan d'action 2025				48 764,88 €

Plan de financement :

Conseil régional Occitanie	68 %	33 250,00 €
Autofinancement PETR	32 %	15 514,88 €
TOTAL		48 764,88 €

La CPO 2025 prévoit l'attribution d'une subvention de 33 250€ au PETR Vidourle Camargue au lieu de 35 000€ comme annoncé par courrier du DGS de la Région du 13 janvier 2025.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la demande de financement auprès de la Région Occitanie dans le cadre de la CPO ;
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
 - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 20.02.2025
- Le directeur général des services, Maxime Charlier

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue